

DECLARATION DU BIAC POUR LA REUNION DU CONSEIL DE L'OCDE AU NIVEAU MINISTÉRIEL

RETOUR A L'ESSENTIEL : RECENTRER L'OCDE POUR CREER LA PROSPERITE

22 mai 2006

SYNTHESE

L'OCDE a été fondée il y a 45 ans pour soutenir la croissance et le développement de ses membres en encourageant des politiques économiques saines et l'ouverture des marchés. Les excellentes performances de ses membres fondateurs comme des nouveaux témoignent de la qualité du travail qu'elle accomplit. Depuis peu, cependant, la croissance devient inégale et, dans plusieurs pays, l'expansion du rôle des gouvernements a restreint peu à peu le champ d'action du marché. L'une des missions premières de l'OCDE consiste à examiner tous les sujets qui font partie de son portfolio, afin d'identifier les moyens qui permettraient d'élargir la marge de manœuvre pour la formulation de politiques favorisant la libéralisation des marchés et la création de richesse.

L'entrepreneuriat et l'investissement privés sont les principaux moteurs de la croissance économique, de la prospérité et du bien-être social. De l'avis du BIAC, les mesures politiques dirigées vers ces objectifs doivent répondre aux principes fondamentaux suivants :

- Mettre l'accent sur la création de richesse plutôt que sur la répartition de la richesse.
- Améliorer le climat d'investissement via des réformes structurelles.
- Accroître l'efficacité de l'État.
- Promouvoir une économie durable.

Depuis quelques années, le développement des activités de l'administration publique, le fardeau fiscal, l'excès de réglementation et l'interventionnisme de l'État pèsent de plus en plus sur la croissance économique, la création d'emploi et le bien-être. Selon plusieurs analyses empiriques, une réduction de 10 % de la taille du secteur public dans les pays de l'OCDE engendrerait des gains de croissance compris entre un demi-point et plus d'un point de pourcentage par an.

Le BIAC recommande des améliorations des politiques pour étendre les possibilités d'ouverture des marchés dans la quasi-totalité des domaines sur lesquels se penche l'OCDE. Pour cette Ministérielle, nous souhaiterions mettre en avant certaines priorités :

- Les membres de l'OCDE doivent réduire leurs déficits publics de façon à instaurer la stabilité macro-économique et libérer des capitaux pour l'investissement privé. Ils doivent également s'attacher à réformer leurs systèmes de prestations pour que ceux-ci puissent faire face au vieillissement de la population.
- Le Secrétariat et les membres de l'OCDE doivent contribuer, d'ici la fin de l'année, à trouver une issue au cycle de Doha de l'OMC, via une nouvelle libéralisation de grande ampleur du commerce des produits agricoles, des biens non agricoles et des services. Il s'agit d'une occasion unique et majeure d'améliorer l'espace politique pour ouvrir les

marchés et donner aux entreprises davantage d'opportunités dans les échanges agricoles, les échanges Sud-Sud et les échanges de services.

- Les membres de l'OCDE doivent s'appuyer sur les nombreux travaux consacrés par l'Organisation à la politique de l'investissement, de manière à repousser le protectionnisme. Il faut garantir aux investisseurs que les pays hôtes instaureront un environnement transparent, prévisible, non discriminatoire et protégeant bien leurs placements.
- Les membres de l'OCDE doivent appliquer l'ensemble des recommandations formulées dans la version révisée de la Stratégie pour l'emploi, en vue d'améliorer la flexibilité du marché du travail et d'éliminer les facteurs entravant la participation à ce marché. Ces efforts doivent notamment porter sur la mise en place d'un climat propice à la concurrence et à l'entrepreneuriat, qui permette aux entreprises d'investir, de croître, et à leur tour, de créer des emplois.
- Les pays de l'OCDE doivent établir des marchés incitant leurs entreprises à innover, car l'absence de tels marchés constitue l'un des principaux freins à l'investissement dans la recherche et le développement, l'innovation étant de ce fait bridée. Ils doivent en outre encourager un système de qualité pour la protection des droits de propriété intellectuelle et soutenir l'amélioration des programmes de lutte contre le piratage et la contrefaçon et du système de protection de la propriété intellectuelle dans le monde entier.
- Les membres de l'OCDE doivent œuvrer par l'intermédiaire de l'Organisation et de l'Agence internationale de l'énergie, afin d'accorder l'attention nécessaire à la contribution fondamentale du secteur de l'énergie à la croissance économique, à l'investissement et à la gouvernance.
- Les membres de l'OCDE doivent prendre part à la poursuite du dialogue approfondi mené avec les entreprises sur tous les aspects fiscaux essentiels pour l'économie mondiale d'aujourd'hui.
- Les gouvernements des pays de l'OCDE doivent définir un cadre transparent, prévisible et reposant sur le savoir scientifique pour la politique de l'environnement.
- L'ouverture de l'OCDE sur les économies non-membres doit favoriser les politiques susceptibles de créer des marchés ouverts, d'instaurer un gouvernement d'entreprise solide et de soutenir l'État de droit. Une activité importante à cet égard est l'examen des politiques de réglementation de la Chine, qui doit être entièrement financé.

Le BIAC est prêt à travailler de manière constructive avec ses partenaires à l'OCDE dans ces domaines et dans d'autres, de façon à élargir les moyens d'action favorisant l'ouverture des marchés et, ainsi, stimuler la croissance économique.